



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Division des personnels DIPER

Affaire suivie par :

Paul CRUSSON

Chef de division par intérim

Tél : 05 56 56 36 46

Mél : dsden33-diper@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919

33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 19 février 2021

Le Directeur académique

à

Madame Cédrine SANCIER
Représentante des personnels
Secrétaire départementale du SE-UNSA
Section de la Gironde

Objet : Procédure d'affectation sur les postes du dispositif classe dédoublée

Par courrier du 17 février 2021, vous attirez mon attention sur la procédure d'affectation sur les postes du dispositif classe dédoublée.

Vous me demandez de mettre en place, la consultation du conseil des maîtres et la dispense d'entretien par l'IEN lorsqu'un enseignant est concerné par l'ouverture d'une classe dédoublée dans son école.

Je vous confirme le maintien de la commission d'entretien pour intégrer le dispositif classe dédoublée. Le passage en commission d'entretien est garant d'une équité territoriale. Cette équité a d'ailleurs été réclamée par les représentants des personnels et elle s'inscrit dans l'esprit du profilage défini en Gironde.

Vous m'alertez sur les difficultés des enseignants d'anticiper et d'avoir une visibilité sur le dédoublement. Afin de garantir la visibilité et de permettre aux éventuels personnels concernés de postuler, s'ils ne l'ont pas encore fait, la disposition suivante est appliquée :

- Publication, à toutes les écoles, de la liste des écoles susceptibles d'être concernées, sans engagement formel, le lundi 22 février 2021 ;
- Décalage de la date butoir de réception des candidatures au jeudi 25 février 2021 ;
- Application d'une règle de priorité d'affectation, en cas d'avis très favorable, dans l'école du titulaire.

De Crusson,

Le Directeur académique


François COUX